

# CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE (VAUD)

Procès-verbal N° 05/17

Séance du Conseil communal du mercredi 27 septembre 2017 à 20h30 au Complexe communal du Léman

La 9<sup>ème</sup> séance de la présente législature 2016-2021 et 5<sup>ème</sup> de cette année 2017 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Laurent Clerc, nouveau Président pour cette année 2017-2018, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

L'adoption de l'ordre du jour aura lieu directement après l'appel, ceci afin de répondre de manière fluide aux éventualités énoncées entre autres dans les articles 25, 58, 61 et 63 du règlement du Conseil communal.

### 1. Appel

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. lago Vazquez-Fernandez, le remercie pour son engagement au Conseil et lui souhaite plein succès dans son cursus académique.

Effectif du Conseil :

59 13

Excusés:

Mmes Fankhauser, Michel Olivia, Probst et Tarchini

MM. Gardet, Gygax, Hunziker, Jungen, Mouvet, Piller, Weber,

Wessner et Wirth

Absents:

1

M. Beyeler

Présents:

45

Majorité absolue :

23

Tous les membres de la Municipalité sont présents, exception faite de M. Jaton démissionnaire au 31 juillet 2017.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 51 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum fixé à 30 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

### 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 27 septembre 2017

Nous avons 16 points à l'ordre du jour.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de l'ordre du jour? La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour sera suivi comme tel et nous passons au point 3.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2017

PV no 04/2017 du 28.06.17

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le PV no 04/2017 du 28.06.17 est accepté par 40 voix pour et 4 abstentions.

### 4. Communications du bureau et de la Municipalité

### Pour le bureau :

M. le Président donne lecture de la lettre de Monsieur et Madame Simon Hostettler et M. Jacques Ledermann adressée le 14 août 2017 à l'Administration cantonale vaudoise / Service des routes, avec copie au Président du Conseil, au sujet de la RC1, à la hauteur du Chemin des Mémises.

M. le Président demande à chaque orateur d'utiliser le micro, afin d'améliorer la qualité d'entente des interventions.

### Vacance d'un siège du groupe politique ASSE

Le bureau a pris contact avec le groupe politique ASSE et le Greffe pour identifier le premier suppléant éligible de la même liste, en conformité avec l'article 66 de la LEDP. Cet(te) élu(e), sous réserve qu'il ou elle accepte son siège sera assermenté(e) lors du prochain conseil du 25 octobre 2017.

Par ailleurs, il convient de repourvoir un poste de scrutateur, de la même liste selon notre usage, pour l'année 2017-2018, par une élection d'un scrutateur lors du prochain Conseil du 25 octobre 2017.

M. le Président remercie le chef de groupe de l'ASSE de communiquer au bureau le ou les noms de leur(s) candidats(s) d'ici au 9 octobre.

Dans l'intervalle, Madame Evelyne Comte, scrutatrice suppléante, assurera cette fonction. Nous la remercions.

### Transmission électronique des rapports de commission

Notre règlement prévoit la possibilité pour les membres du Conseil de recevoir les rapports de commission par voie électronique, s'ils en font la demande (art.44).

Les personnes nouvellement intéressées ou au contraire, celles qui ne le souhaitent plus, sont priées de s'adresser à notre secrétaire en fin de séance, afin que le plan de transmission pour l'année à venir soit mis à jour.

### Evènements passés :

Parmi les évènements qui ont marqué la vie de notre commune, on mentionnera en particulier :

- La célébration de notre Fête nationale le 1<sup>er</sup> août au Parc du Débarcadère, organisée conjointement par l'Union des Sociétés locales et la Municipalité. Un beau temps et une forte affluence qui confirmé le succès populaire, chaque année grandissant, de cette belle initiative.
- Mise en service à la mi-août du nouveau site Web de la commune, compatible avec les appareils mobiles.
- La sortie du Conseil, samedi 2 septembre. Les 40 participants ont visité l'impressionnant barrage d'Emosson par un temps plus que maussade qui les a privés d'un magnifique panorama, mais certainement pas de leur bonne humeur.

- La rencontre sportive des Conseils de Préverenges et Saint-Sulpice, le mercredi 13 septembre, dans les locaux du Centre sportif universitaire de Dorigny, où une soixantaine de participants ont joué au badminton en équipes mixtes. Les joutes sportives ont été suivies d'un repas. Bonne ambiance collaborative à l'image des relations que nous entretenons avec nos voisins Défreguernyî.
- La sortie lacustre des aînés, le jeudi 21 septembre, où quelques 270 personnes ont navigué sur le haut du lac à bord du « Lausanne », par un temps toujours aussi superbe.
- Les votations fédérales du 24 septembre, 3 objets soumis au vote; 1991 électeurs inscrits avec un taux de participation toujours élevé de près de 57% et un résultat communal en ligne avec le résultat fédéral.

### Evènements à venir :

Le bureau vous communique quelques dates à retenir :

- Tirs inter-sociétés organisés par la société de tir, le samedi 30 septembre et dimanche 1<sup>er</sup> octobre, de 9h à 12 h au stand de Colombier, suivis les 14 et 15 octobre par le tir de clôture 2017.
- Les concerts à l'Eglise Romane, les dimanches 1er et 8 octobre à 17h.
- L'élection complémentaire d'un Conseiller municipal, le dimanche 8 octobre, faisant suite à la démission de M. Jean-Pierre Jaton au 31 juillet.
- L'exposition organisée à l'occasion des 50 ans de Lausanne Région, le mardi 24 octobre 2017 à 17h30 au Centre des Congrès de Beaulieu. Chaque conseiller a reçu une invitation que notre secrétaire a retransmise par courriel le 22 septembre.
- Prochains conseils les mercredis 25 octobre, 22 novembre et 13 décembre.

### Communications de la Municipalité :

M. le Syndic: Ma première annonce concerne le préavis 06/17 sur l'agrandissement du cimetière. La Municipalité a pris connaissance avec étonnement du rapport de commission qui lui semble largement incorrect et peu cohérant dans ses affirmations et ses calculs. Ne désirant pas entrer dans une bataille sordide de chiffres concernant l'évaluation du nombre de décès par année et les besoins en place d'inhumation, la Municipalité a pris la décision de retirer ce préavis, afin de vous proposer très prochainement une demande de crédit pour une étude; de cette manière, nous serons à même de vous présenter, probablement en début d'année prochaine, une nouvelle version de ce dossier qui, nous l'espérons vivement, saura convaincre la commission de votre Conseil.

Ma seconde annonce concerne la collecte des déchets. Notre contrat actuel arrivant à échéance pour la fin 2017, nous avons procédé à un appel d'offres sur les marchés publics pour un nouveau contrat couvrant la période 2018 à 2022. Au terme de la procédure, nous avons adjugé ce marché à l'entreprise Henri Transports, située à Ecublens, qui procèdera à l'enlèvement des déchets ménagers dès le début de l'année prochaine. Bonne nouvelle : ce renouvellement de contrat nous a permis d'obtenir de meilleures conditions financières tout en permettant d'ajouter une tournée supplémentaire de ramassage du carton.

Troisièmement, je vous confirme l'opération "coup de balai" dont nous avions déjà discuté dans le cadre de ce conseil et qui aura lieu cette année le 28 octobre au Laviau. Nous vous encourageons à venir nombreux soutenir cette action!

Enfin, je vous rappelle que vous pouvez, en tant que conseillers communaux, profiter de l'offre qui vous est faite pour acheter jusqu'à deux cartons de 6 bouteilles du Pinot noir de la commune, cuvée 2014, au prix de 60.- le carton. Cette offre étant limitée aux stocks disponibles, nous vous suggérons de passer au plus vite au secrétariat municipal pour en profiter!

**Mme Merminod**: Je vous donne quelques nouvelles de l'UAPE et du réfectoire. Les travaux pour l'UAPE ont pu se faire pendant les vacances. Dès la rentrée, ce sont 60 enfants qui sont accueillis à midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'après-midi, Madame Faye a pu remplir les groupes et a ainsi pu accueillir entre 50 et 54 enfants les après-midis. Ils sont répartis en deux groupes, selon leur âge.

Il reste peu d'enfants sur la liste d'attente, chaque fois qu'une place se libère, elle est rapidement repourvue.

Le nombre de dossiers a augmenté, l'UAPE doit gérer une vingtaine de dossiers en plus et cela implique une plus grande charge administrative.

Le réfectoire accueille aussi plus d'enfants, 62 le lundi, 81 le mardi, 63 le jeudi et 64 le vendredi.

Nous avons rencontré toute l'équipe du réfectoire juste avant la rentrée et planifié avec elle l'organisation de ce moment.

L'équipe apprécie le nouveau système, c'est plus calme et il y a plus d'espace. Les enfants ont le temps de jouer dehors avant et après le repas.

**M. Brandt**: concernant le prochain chantier du Bochet, il reste quelques questions administratives à régler, et sous cette réserve, le chantier va démarrer d'ici fin octobre et nous ferons en sorte que les informations vous soient données, afin que les perturbations soient moins dérangeantes.

#### M. Panzera:

### 1. Préavis no 04/17 Production de chauffage au Centre 59 (Complexe du Léman)

Suite à l'acceptation du préavis par notre Conseil dans sa séance du 14 juin dernier, la Municipalité a donné son feu vert début juillet pour la mise en œuvre des travaux de remplacement de la chaudière, de l'installation définitive d'un brûleur à gaz, ainsi que les asservissements associés. La citerne à mazout a été démontée et évacuée, selon les procédures de protection requises. Les travaux sont maintenant terminés et le nouveau système de production de chaleur a été mis en service début septembre, avec succès.

### 2. Téléphonie mobile sur Saint-Sulpice.

Suite à l'initiative de plusieurs conseillères et conseillers communaux, mettant en œuvre un sondage pour mesurer le degré de satisfaction de la population de Saint-Sulpice concernant la téléphonie mobile, celui-ci a mis en évidence l'existence de « trous noirs » en termes de couverture géographique sur notre commune.

Le résultat de ce sondage a été relayé par des articles parus dans la presse écrite. Cette publicité négative a éveillé l'attention des trois opérateurs de téléphonie mobile qui nous ont contactés en retour.

Bien que sortant de la compétence municipale en cette matière, s'agissant de lois et règlements issus du cadre légal géré uniquement par la Confédération, la Municipalité a décidé de rencontrer les représentants de ces opérateurs.

La seule action qui pourrait être entreprise dans le cadre de cette compétence est la mise à disposition de propriétés (immeubles ou terrains) de la commune pour la pose d'antennes, tout en respectant la procédure d'autorisation qui passe par une mise à l'enquête publique, avec les risques d'oppositions à gérer.

Sont aussi exclus de cette mise à disposition, les établissements scolaires et garderies d'enfants, dans le cadre de mesures de précaution contre le rayonnement.

Les réunions avec les représentants des trois opérateurs (d'août à début septembre) nous ont permis d'identifier les éléments suivants :

- Le premier opérateur SALT, nous a renseignés sur les positions de ses antennes sur la commune, soit : une sur le bâtiment de de Rahm aux Jordils en bordure de la route cantonale, d'une seconde située sous le toit de la maison de M. Michel Depierrat (centre village) et d'une troisième sur le terrain de l'EPFL couvrant la partie Est de notre commune. Avec une part de marché de 12 à 17%, cet opérateur semble avoir la meilleure couverture, bien qu'il s'intéresse à l'améliorer.
- Le second opérateur, SUNRISE, dispose d'une antenne située sur les bureaux de la fiduciaire de notre ancien collègue, M. J.P. Meyer, en bordure du quartier « En Champagny » et d'une deuxième sur le territoire de l'UNIL, couvrant l'Est de notre commune. Cet opérateur reconnaît l'existence d'un trou noir au centre du village, jusqu'à l'Ochettaz. Il identifie sa part de marché à environ 15%.
- Le troisième, SWISSCOM, avec une part de marché qu'il estime à 65%, n'a qu'une antenne située dans cet immeuble au Centre 59. Cette antenne a perdu de son rayonnement par les constructions des immeubles Centre 72, en face, qui font écran. Pour pallier à cette situation, l'opérateur a mis à l'enquête publique le rehaussement de cette antenne d'environ 1 mètre. L'autorisation d'entreprendre des travaux a été donnée par notre Municipalité en mars dernier, et c'est seulement début septembre que la mise à jour de cette installation a commencé. Une autre antenne SWISSCOM est aussi située sur le site de l'EPFL, couvrant la partie Est de notre commune.

Suite à ces réunions, nous avons proposé la mise à disposition de plusieurs sites dont nous sommes propriétaires. Les opérateurs en ont pris bonne note et sont en train d'étudier la faisabilité technique de ceux-ci qui incluent, en ce qui concerne le Bochet 1 par exemple, une collocation avec 2 ou 3 opérateurs, ce qui est loin d'être facile, chacun essayant d'avoir le « leadership » de l'opération. Cet emplacement a pour objectif une amélioration des connexions sur le centre village, jusqu'à l'Ochettaz. Un autre endroit a aussi été proposé à SWISSCOM sur la partie Ouest de notre commune.

La balle étant dans leur camp respectif, notre Municipalité continue de mettre la pression sur ces entreprises, dans la mesure très limitée de nos compétences, tout en vous rappelant que ce sont les opérateurs qui initient les travaux et les investissements associés.

## 5. <u>Dépôt du préavis no 10/17 : « Demande de financement pour l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest Lausannois</u>

La Municipalité a un complément à ajouter.

**Mme Merminod :** une séance aura lieu le 3 octobre concernant ce préavis présenté par toutes les communes de l'Ouest avec toutes les commissions concernées. Une présentation de la Fondation Apollo sera faite. Ensuite, les commissions pourront se réunir séparément et poser toutes les questions.

M. le Président ouvre la discussion.

**Mme Burrus :** je suis sensible à la problématique soulevée par ce préavis mais, par contre, à priori, je me méfie de tout ce qui est intercommunal et souhaiterais que la commission nommée soit bien attentive aux risques de perte d'autonomie à plus long terme, afin de ne pas perdre le contrôle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Une commission ad hoc sera nommée pour traiter ce préavis.

## 6. <u>Dépôt du préavis no 11/17 : « Demande de crédit d'étude d'un montant de CHF 214'000.- pour la construction d'une garderie et d'un jardin d'enfants au Chemin des Pâquis »</u>

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

- M. le Président ouvre la discussion.
- **M. del Boca :** je souhaiterais que la commission qui sera chargée de ce préavis ait quelques précisions car l'on constate au chiffre 4 de la page 3 qu'il s'agit d'une étude de faisabilité avec 5 montants représentant les CHF 214'000.-. Si la réponse est oui vous pouvez le faire, je trouve cela cher. Qu'est-ce que l'on a à la sortie ? Est-ce pour avoir les soumissions ?
- M. Beck: à ce stade, est-il possible de connaître le montant total approximatif de ce projet?
- M. Panzera: nous ne connaissons pas le coût total et une idée plus précise sortira lors de l'étude par la commission.
- **M.** Rodriguez : je suis également surpris par le montant exorbitant et j'aimerais savoir si la Municipalité souhaite réellement faire cette garderie. Pourquoi dépenser autant d'argent pour une étude de faisabilité pour un si petit projet ? Ce montant représente le travail de 2 personnes pendant 3 mois.
- **M. Panzera :** le montant d'une telle garderie fera l'objet d'une procédure de marché public. Il y aura effectivement des soumissions et l'on reviendra vers vous pour le crédit définitif.
- M. Hirsch: Un projet de construction et de mise en place d'une garderie est un grand projet pour une commune comme la nôtre, avec un impact important et de longue durée, notamment des dépenses élevées et supplémentaires chaque année. Avons-nous vraiment fait le tour complet de la question et évalué toutes les options?

Notre Municipalité nous propose une étude technique approfondie coûteuse de plus de CHF 200'000 pour un projet de construction de garderie de 66 places. Je vous demande, chers collègues du conseil communal, êtes-vous prêts à mettre deux tiers d'un point d'impôts, juste pour une étude technique sur la construction d'une garderie, alors que l'on ne connaît pas le cadre global du projet :

- ni les coûts d'investissement pour un tel aménagement
- ni les coûts d'opération d'une garderie qui viendraient s'ajouter au budget communal de manière durable et irréversible ?

Pour moi, il manque une importante étape de préparation et de justification du projet en amont avant de se lancer dans une étude telle que proposée - et puis - le Conseil communal, ne devrait-il pas d'abord avoir statué sur le principe d'une garderie de la commune avant de discuter sur de telles dépenses pour la préparation de sa mise en œuvre ? Outre l'analyse des besoins en nombre de places de garderie, il faudra considérer la possibilité d'une mise en œuvre en partenariat avec le secteur privé et celle de l'utilisation de bâtiments existants. Je vous invite à me rejoindre et demander à notre Municipalité de préparer et partager cette étape préparatoire d'analyse globale du sujet « garderie », avant de nous embarquer sur un projet spécifique de construction.

**Mme Merminod :** effectivement, la Municipalité s'est penchée sur plusieurs options. Les garderies privées sont très chères avec leur propre tarif. Saint-Sulpice fait partie d'un réseau d'accueil avec des prix moins élevés. Le nombre de places occupées par Saint-Sulpice augmente, et nous ne construisons pas une garderie que pour nous, mais pour le réseau. Pour l'instant, nous avons 29 places sur 191. Au mois d'août, 99 enfants étaient en liste d'attente dont 29 pour un placement immédiat. Sur ces 99 enfants, 16 sont de Saint-Sulpice. Cette garderie nous la construisons pour nous et pour le réseau.

- **M.** Spaccapietra: j'ai une question très précise concernant les coûts pour essayer de comprendre de quoi nous parlons exactement. On commence par parler d'une étude de faisabilité qui devrait nous permettre d'évaluer les montants nécessaires pour une étude approfondie. Au début du paragraphe, on parle d'une étude de faisabilité et à la fin d'une étude approfondie. Je ne sais pas de quoi l'on parle ?
- **M.** Hirsch: je vois qu'il y a passablement d'informations à notre disposition, et vous avez répondu à une partie des questions que j'ai posées. Mais j'estime que ma demande pour une étude préalable reste valable. Y a-t 'il des bâtiments existants que nous pourrions utiliser ou devons-nous construire?
- M. Panzera : la commission qui travaillera sur ce préavis sera complètement renseignée sur l'ensemble des coûts.
- **M.** Racine : on sait que l'on sera obligé d'agrandir le collège et est-ce que cette étude est prise en compte et englobée dans cet agrandissement ?
- M. Panzera: votre question est pertinente et nous nous sommes aussi posés la même question.

**Mme Merminod :** dans une garderie privée, la plupart du temps tous les enfants payent le même tarif. Donc ceci est fait pour les gens qui ont vraiment les moyens. Dans une garderie communale, les tarifs sont établis en fonction des revenus. Nous avons de la chance à Saint-Sulpice d'avoir une politique de l'enfance qui coûte moins chère qu'à Ecublens, car nous avons des parents avec des revenus plus élevés. Envisagez une galerie privée me paraît difficile.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La commission immobilière, élargie de 2 membres, sera nommée pour traiter ce préavis.

## 7. <u>Dépôt du préavis no 12/17 : « Modification des articles 96 et 112 du règlement sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de vie »</u>

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

- M. le Président ouvre la discussion.
- **M.** del Boca : concernant les bases légales, à la page 3, on voit que, au sujet des ports de plaisance, notamment usage non conforme des places d'amarrage, qu'il n'y avait rien dans les infractions. Est-ce que cela a été oublié ?
- **M.** Panzera : cette partie n'a pas été traitée parce que l'on voulait déjà faire passer les autres infractions. Cela sera débattu plus tard en fonction du réaménagement de la Venoge.

**Mme Burrus :** je comprends la nécessité d'une certaine augmentation de sévérité, mais j'ai cru comprendre qu'à Saint-Sulpice on n'aime pas beaucoup les chiens et j'aimerais poser une question à la commission qui traitera ce préavis, à savoir : que se passera-t-il avec la vieille dame qui promène ses 3 chiens et qui commet une infraction. Va-t-elle payer une amende de 3 fois CHF 150.-?

- **M. Racine :** les chiens mâles marquent leur territoire, alors, est-ce que, à chaque fois, vous aller amender les propriétaires ?
- M. Panzera: la commission en débattra.
- **M.** Richards : concernant les assistants de sécurité, est-ce que la voirie aura les compétences pour distribuer les amendes ?
- **M. Panzera :** c'est PolOuest qui sera chargé de ces amendes d'ordre, mais nous pouvons aussi assermenter le personnel de la voirie.

**M. del Boca**: je n'ai pas très bien saisi le raisonnement de M. Panzera, car il s'agit bien de quelque chose de communal et non intercommunal. Je ne vois pas pourquoi l'on ne peut pas intervenir au sujet des bateaux qui sont sur la Venoge pendant 5 ou 6 ans!

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Une commission ad hoc sera nommée pour traiter ce préavis.

### 8. Dépôt du préavis no 13/17 : « Arrêté d'imposition 2018 »

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

- M. le Président ouvre la discussion.
- M. Ryser: la COGEFI est une commission permanente et le taux d'imposition a été prévu depuis le mois d'août et j'aurais trouvé judicieux que la commission dépose son rapport ce soir.
- M. le Syndic : effectivement, le taux d'imposition n'a pas changé et nous aurions pu en débattre ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et la COGEFI traitera ce préavis.

# 9. <u>Dépôt du préavis no 14/17 : « Demande de crédits complémentaires au budget 2017 pour la mise à jour de la structure de l'administration communale et la fonction Ressources Humaines »</u>

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

**Mme Léonardi :** on parle bien d'un crédit complémentaire ? Donc il y a déjà eu des frais engagés et cela ne me paraît pas très clair !

M. Panzera: si vous regardez à la page 4, la dépense faite à ce jour est mentionnée.

**Mme Burrus :** je suis surprise et peu satisfaite par cette demande de crédit complémentaire en cours d'année et me demandais si c'est un effet supplémentaire de l'affaire Jaton ou un héritage de notre ancien Syndic. Je trouve cela déplorable.

**M.** Panzera: il n'y a pas de corrélation avec l'affaire Jaton dans ce préavis, mais c'est effectivement un héritage dû à l'évolution de la population et d'autres choses qui ont évolué à savoir l'UAPE, l'Office de la population et peut-être encore d'autres secteurs.

**Mme Burrus :** nous sommes au 9<sup>ème</sup> mois de l'année et cela aurait pu faire partie du budget de l'année prochaine.

- **M. Panzera** : nous devons très rapidement mettre en place certaines choses, soit avant la fin de l'année.
- **M.** Racine : je suis étonnée car je vois qu'il s'agit d'une étude que nous allons donner à ce bureau conseil et il y a 2 montants. Sommes-nous en train de saucissonner pour faire passer la pilule ?
- M. Panzera : il s'agit de deux sujets différents, à savoir pour les Ressources Humaines et de la structure administrative.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et la COGEFI sera chargée de traiter ce préavis.

Concernant le point 10, suite aux communications de la Municipalité, ce préavis a été retiré. Nous passons donc au point 11.

## 11. <u>Préavis no 08/17 : « Réponse à la motion Pache et Consorts « aide financière pour locataires de logements protégés ».</u>

Mme Cécile Theumann a présidé la commission en présence de Mme Merminod qui représentait la Municipalité et de M. del Boca, conseiller communal.

M. le Président donne la parole à M. Liechti, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité a un complément à apporter.

**Mme Merminod :** la Municipalité approuve les amendements proposés et regrette que l'annexe ne soit pas arrivée avec le courrier.

M. le Président ouvre la discussion concernant l'amendement no 1.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

### L'amendement no 1 est accepté par 42 voix pour et 2 abstentions

M. le Président ouvre la discussion concernant l'amendement no 2.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

### L'amendement no 2 est accepté par 42 voix pour et 2 abstentions

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis dans son ensemble.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote.

### Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 08/2017
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### Décide par 42 voix pour et 2 abstentions

D'accepter l'amendement no 1 tel que décrit dans le rapport de la commission et

### Décide par 42 voix pour et 2 abstentions

D'accepter l'amendement no 2 tel que décrit dans le rapport de la commission et

### Décide par 42 voix pour et 2 abstentions

 D'accepter le préavis municipal no 08/17 assorti des amendements proposés par la commission concernant les articles 8 et 9 du Règlement communal sur l'octroi d'une aide individuelle pour logements protégés version juin 2017.

**Mme Merminod :** je remercie le Conseil communal d'avoir accepté ce préavis. Le règlement sera envoyé au Canton après corrections, en ajoutant les deux dernières coquilles signalées par M. del Boca.

## 12. Préavis no 09/17 : « Convention de subventionnement entre la Commune de Saint-Sulpice et la fondation du Théâtre Kléber-Méleau »

Mme Carmen Fankhauser a présidé la commission en présence de Mme Merminod qui représentait la Municipalité.

M. le Président donne la parole à Mme Candice Pache, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote.

### Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 09/2017 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

### Décide par 37 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions

- D'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation TKM, l'Etat de Vaud et les autres communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de 4 ans de 2017 à 2020, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- 2. D'autoriser l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la Fondation TKM qui passera en 2018 à CHF 6.50/habitant (soit CHF 25'337.-), en 2019 à CHF 7.- (soit CHF 27'286.-) et en 2020 à CHF 8.- (soit CHF 31'184.-).

## 13. <u>Initiative « Modification de l'article 3.6 du RPGA de Saint-Sulpice » déposée par Mme Annamaria Léonardi et consorts</u>

Mme Salas, rapporteur, lit les conclusions du rapport concernant cette initiative.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote concernant le renvoi de cette initiative auprès de la Municipalité pour détermination.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice décide par 42 voix pour et 2 abstentions d'accepter le renvoi de cette initiative auprès de la Municipalité pour détermination.

### 14. <u>Postulat « Amélioration de la téléphonie mobile à Saint-</u> Sulpice » déposée par Mme Cécile Theumann et consorts

Vous avez reçu par courriel le contenu de ce postulat et avez pu en prendre connaissance.

La lecture intégrale n'étant pas demandée, M. le Président passe la parole à la déposante, Mme Cécile Theumann, pour la lecture de la substance du postulat, soit le dernier paragraphe.

Le bureau confirme que ce postulat est recevable.

La Municipalité a un complément à ajouter.

- **M. Panzera :** ce postulat entre dans le cadre légal et nous sommes déjà en train d'activer ce que l'on peut faire. La complexité de la pose de ces antennes est très difficile et est régie par la Confédération.
- M. le Président ouvre la discussion.
- M. Pache: je ne suis pas convaincu de la recevabilité de ce postulat, puisque la loi sur les communes dit explicitement qu'un postulat ne peut concerner que ce qui peut être décidé par les compétences de la Municipalité. Dans ce cas, il s'agit d'une compétence fédérale. Par contre, au vu de ce que nous a dit M. Panzera, je me demande si ce postulat a un sens puisque tout est déjà en route.

**Mme Theumann :** effectivement, nous pourrions penser de cette façon, mais nous avons décidé de maintenir ce postulat dans le but d'être informés au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Nous sommes ravis de constater que les choses ont bougé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote concernant le renvoi de ce postulat auprès de la Municipalité.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice décide par 27 voix pour, 14 voix contre et 3 abstentions d'accepter la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité pour détermination.

### 15. Communications des délégués aux conseils intercommunaux.

AJESOL : Mme Kaeser-Moser : rien à signaler.

APREMADOL: Mme Michel Christiane: le 24 septembre, nous avons eu des informations concernant les comptes qui étaient positifs suite à l'augmentation du budget. Les prestations se sont stabilisées au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre. Au point de vue des équipes, elles étaient au complet et des nouvelles décisions vont être prises au sujet de la manière de fonctionner. Le projet Oasis a approché l'APREMADOL pour proposer des locaux; l'APREMADOL va réfléchir et va éventuellement dédoubler les équipes de Renens Crissier et y installer les activités de Secutel. L'activité de la réception téléphonique centralisée donne satisfaction aux clients et au personnel.

**ORPC : M. Golaz :** je vous informe que mardi prochain nous aurons l'assemblée générale et j'aurai plus d'informations pour la prochaine séance.

**ARASOL : Mme Burrus :** la séance de hier portait sur l'adoption du règlement du Conseil et sur le budget 2018.

Personnellement, je déplore l'absence de 4 municipalités (à savoir Bussigny, Crissier, Villars-Ste-Croix et Saint-Sulpice) pour un budget de 8,5 millions, en augmentation, alors que pour la 1<sup>ère</sup> fois cette année, au niveau du Canton, le budget du social dépasse celui de l'éducation. Il y a eu très peu de questions de fonds pour un budget si lourd, et cela m'amène à me poser la question du fonctionnement de ces conseils intercommunaux, qui gèrent des budgets importants qui nous lient ensuite. Sommes-nous une présence alibi ?

Par ailleurs, pour le règlement du Conseil, un amendement a été déposé sur les prérogatives du Président, au cas où il veut non seulement présider, mais défendre un point de vue personnel.

La commission que je présidais s'est réunie avant la séance et a rejeté à la majorité de 2 contre 1 cet amendement qui, en assemblée plénière, a été balayé par les membres (avec 1 seul oui et 3 abstentions, dont Natalie Dubuis).

Puis, nous avons eu une conférence sur un sujet délicat, soit le « non-recours aux prestations sociales ».

C'est la raison pour laquelle je ne suis pas venue hier au débat, privilégiant la défense des intérêts des Serpelious à la politique politicienne du « duel » à la française.

Conseil d'établissement de la Plantaz : Mme Willi : pas de commentaire.

**PolOuest : Mme Léonardi :** la séance du conseil intercommunal aura lieu demain à 20h à Ecublens et nous parlerons du budget et des comptes. Vous êtes tous les bienvenus.

**SDOL : M. Racine :** nous avons eu une séance le 5 septembre à Prilly dans laquelle on nous a présenté les objectifs de ce plan. Par exemple sur une population en 2030 de 130'000 habitants dans la région de l'Ouest Lausannois avec 63'000 postes de travail, ce qui représente le potentiel d'une 7<sup>ème</sup> ville suisse. Nous avons eu des séances de travail sur différents objectifs, tels que la mobilité, le plan de développement naturel et la qualité de l'environnement. J'espère que ces plans seront incorporés dans les objectifs futurs.

### 16. Propositions individuelles et divers

**Mme Merminod**: je tiens à répondre à Mme Burrus que ce n'est pas par manque d'intérêt que Saint-Sulpice n'était pas présent à cette réunion, c'est M. Jaton qui était censé reprendre le social, et que j'ai essayé de rattraper les séances planifiées; mon absence était due à une séance de naturalisation.

**M. Golaz**: je vous parle en tant que Président de la jeunesse et nous avons reçu une lettre de la Municipalité nous reprochant certains agissements autour de notre local.

J'ai appris que les personnes nous reprochant ces agissements font partie de ce Conseil.

En qualité de membre de ce Conseil, je ne trouve pas correct de contacter la Municipalité sans m'en parler. De plus, si vous avez bien lu le préavis no 11/17 concernant la garderie, il n'y aura bientôt plus de problèmes avec le chalet de la jeunesse!

### M. Dubuis:

Crise à la Municipalité – déclaration commune de la Municipalité.

Je m'adresse ici à la Municipalité. Je souhaite revenir sur la déclaration commune que vous nous avez envoyée le 7 juillet dernier en rapport avec le départ de M. Jean-Pierre Jaton. Je dois dire que j'ai été surpris par son contenu, aussi bien par ce que vous dites que par ce que vous ne dites pas.

Ce que vous ne dites pas d'abord. Vous avez déclaré de fausses accusations de mobbing contre votre collègue pendant une année. Vous avez continué à le faire après qu'il ait été innocenté par le groupe Impact, un groupe qui dépend de la plus haute autorité du Canton, le Conseil d'Etat, et que vous avez vous-même sollicité. Or, votre déclaration commune reconnaît bien que M. Jean-Pierre Jaton n'a pas commis la faute dont il avait été accusé. Mais vous qui avez donné foi à la rumeur, vous qui avez poursuivi injustement votre collège, vous n'exprimez pas le moindre regret pour votre attitude, vous n'assumez pas la moindre erreur.

Ce que vous dites maintenant. J'ai été surpris par le seul, l'unique regret que vous exprimez. Il porte sur la médiatisation de l'affaire. Vous regrettez que des journaux en aient parlé. Il s'avère que nous vivons en démocratie et que les électeurs ont le droit de savoir ce que les personnes qu'ils ont élues font du mandat qui leur a été confié. Il était parfaitement normal que les Serpelious soient informés par la presse. Ces informations les concernaient au premier chef puisqu'elles traitaient de la façon dont leurs élus assument leur charge, une charge qui est publique.

Le message qui accompagne votre déclaration commune m'a tout aussi surpris. Vous déclarez que ses cosignataires « n'apporteront aucun commentaire supplémentaire ». Comment pouvez-vous dire cela ? Les Serpelious ont le droit de savoir combien cette affaire a coûté à la Commune, c'est-à-dire combien pour eux. Les Serpelious ont aussi le droit de

se demander comment il se fait que la personne innocentée par le groupe Impact ait été poussée à la démission, alors que, jusqu'à nouvel avis, les responsables de ce gâchis sont toujours en place.

M. del Boca : la réforme des retraites est un sujet d'actualité encore chaud. A notre niveau communal, j'aimerais rappeler le préavis 01/16 concernant les indemnités de la Municipalité.

Dans son rapport du 1<sup>er</sup> mars 2016, la COGEFI a proposé 2 amendements, acceptés par le conseil, dont celui que je vous lis : considérant que la rétribution des membres de la Municipalité au niveau de la caisse de pension nécessite un complément d'étude, la commission propose de supprimer le point 3 du présent préavis et demande à la Municipalité de présenter un nouveau préavis.

Ce préavis a été complété par un complément d'information le 11 avril 2016, dont la conclusion était de prévoir une prévoyance professionnelle pour 5 municipaux. Ceci devait être porté au budget de l'année 2017.

C'est donc en toute logique que ce problème de la LPP a été soulevé lors de l'examen du budget 2017. Le rapport du 20 novembre 2016 mentionne ce qui suit : le budget 2017 ne prévoit pas de cotisations, car il est usage de ne pas prévoir de charge si elle n'a pas été votée par le conseil.

Souhaitant ne pas voir la même phrase dans le budget 2018, et par égard pour les 3 municipaux concernés, j'espère que lors de la prochaine séance, nous aurons un préavis à ce sujet.

**Mme Burrus :** dans les communications de la Municipalité, il n'a pas été mentionné la question de l'arrêt des Charmilles, et je trouvais utile de porter à la connaissance des conseillers que cette affaire s'est conclue suite à un litige avec un propriétaire et PolOuest pour des questions de parking. Cette affaire s'est terminée au Tribunal Fédéral en faveur des propriétaires et j'en suis très heureuse. Cela prouve que PolOuest n'a pas toujours raison.

Ma seconde question concerne l'avancement du guartier des Jordils.

M. Brandt: concernant les Charmilles, une communication paraîtra dans le Serpeliou. Pour les Jordils, des négociations ont eu lieu par rapport au projet initial. La Municipalité s'est battue pour diminuer l'ampleur de ce projet avec beaucoup de discussions avec les promoteurs, avec un résultat le plus satisfaisant possible. Ce projet a été envoyé au Service du développement territorial afin d'examiner le projet de règlement. Le retour de ne devrait pas tarder, mais la bataille de la commune pourrait être différente de celle du Canton.

**Mme Kaeser-Moser :** en qualité de membre de notre commune à l'AJESOL, je propose que Mme Comte et moi-même puissions participer au débat concernant le préavis 11/17 pour la garderie.

**Mme Burrus**: ne pourrions pas élargir la commission immobilière avec 2 membres de plus ?

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h07.

M. Laurent Clerc